



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2016

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-septième session

Compte rendu analytique de la 698^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 5 octobre 2016, à 15 heures

Président(e) : M. Staur(Danemark)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Examen des rapports des travaux du Comité permanent : Protection internationale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section française de traduction, bureau E.5059, Palais des Nations, Genève (trad_sec_fra@unog.ch).

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.16-17463 (F) 101016 111016



* 1 6 1 7 4 6 3 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 5.

Débat général (*suite*)

1. **M. Gherahtu** (Observateur de l'Érythrée) dit que depuis son accession à l'indépendance, l'Érythrée a accompli de grands progrès sur la voie du développement. Toutefois, elle fait face à de multiples défis extérieurs tels que l'occupation d'une partie de son territoire par l'Éthiopie, les sanctions imposées par le Conseil de sécurité, l'attitude agressive de certains pays et l'action déstabilisatrice des réseaux internationaux de traite des êtres humains. Dans ce contexte, la gestion des flux migratoires n'est pas aisée. Certains pays manipulent les Érythréens en âge de travailler pour les inciter à migrer, notamment au moyen d'un traitement préférentiel et biaisé de leurs demandes d'asile. Heureusement, le nombre de migrants économiques quittant l'Érythrée a beaucoup diminué car le Gouvernement a su offrir de nouvelles opportunités aux candidats à l'exil et démasquer leurs illusions. L'Érythrée estime que le HCR ternit l'image du pays en présentant des statistiques erronées sur le nombre de réfugiés et déplacés érythréens. Les migrations internationales découlent de plusieurs facteurs, dont les inégalités économiques mondiales, les relations commerciales asymétriques, la dégradation de l'environnement et les conflits internes et entre États. Les déplacements de population sont aussi instrumentalisés pour servir les campagnes de dénigrement et de déstabilisation de certains États. Il est nécessaire de mettre en place une gouvernance mondiale des migrations qui protège les droits des migrants et des réfugiés, facilite leur intégration dans les pays d'accueil et encourage les retours volontaires.

2. **M. Alakhder** (Observateur de la Libye) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Il regrette que ni le Haut-Commissaire, ni le Secrétaire général n'aient évoqué dans leur intervention le sort des réfugiés palestiniens. La communauté internationale est en butte à des défis sans précédent qui doivent l'amener à davantage de solidarité et de coordination. Il faut aider les États en proie à des conflits internes ou externes à trouver des solutions pacifiques, et soutenir ceux qui sont victimes de catastrophes naturelles. La Libye traverse une crise politique et économique profonde et doit faire face à la prolifération des armes et aux agissements de milices extrémistes hors de contrôle. À Syrte, la confrontation avec le groupe État islamique se poursuit. Le système sanitaire est à bout de souffle et la situation humanitaire se dégrade, infligeant de nouvelles souffrances aux citoyens libyens comme aux ressortissants étrangers présents dans le pays. L'initiative de réconciliation nationale progresse toutefois et les déplacés de Tawarga pourront prochainement regagner leur foyer.

3. **M. Beregoi** (République de Moldova) dit que bien que son pays ne se trouve pas sur les principales routes migratoires, il a néanmoins enregistré ces deux dernières années une forte hausse des demandes d'asile, et prend toutes les mesures nécessaires pour se préparer à un potentiel afflux de réfugiés. La République de Moldova a harmonisé sa législation avec l'acquis communautaire et garantit aux réfugiés l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à un soutien financier afin de les aider à s'intégrer à la société moldave. Par ailleurs, elle déploie des efforts considérables pour lutter contre l'apatridie et a ainsi accordé la nationalité moldave à plus de 200 000 personnes qui avaient un passeport soviétique et étaient menacées d'apatridie.

4. **M. Doudech** (Tunisie) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique et salue les efforts déployés par la communauté internationale pour apporter des réponses collectives aux défis que posent les déplacements massifs de personnes. Les engagements pris doivent se traduire en actions concrètes, et la communauté internationale, le système des Nations Unies, les ONG et les autres partenaires doivent renforcer leur coordination pour traiter les causes profondes des déplacements massifs et faciliter l'intégration ou la réinsertion des réfugiés. En 2011, la Tunisie a porté secours à

plus de 800 000 réfugiés et déplacés qui fuyaient le conflit libyen. Le soutien de la communauté internationale lui a été précieux lors de cette crise, et continue de l'être pour renforcer les capacités de la Tunisie de faire face aux crises humanitaires.

5. **M. Masi** (Observateur du Malawi) dit que son pays souscrit pleinement à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Malawi, partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à la Convention de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, mène une politique de portes ouvertes et accueille des réfugiés depuis plus de quarante ans. Il héberge plus de 30 000 réfugiés venus de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique, et continue de recevoir plus de 300 personnes supplémentaires par mois, dans un contexte d'augmentation des flux migratoires mixtes. L'agence d'aide alimentaire du pays éprouve des difficultés grandissantes à remplir sa mission. Le Gouvernement demande à la communauté internationale de lui apporter son assistance en réinstallant des réfugiés dans d'autres pays, en soutenant l'agence d'aide alimentaire malawien, en encourageant le retour volontaire des réfugiés originaires de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs et en débloquent des fonds supplémentaires pour financer des programmes visant à rendre les réfugiés plus autonomes.

6. **M. Al-Henzab** (Observateur du Qatar) dit que son pays est déterminé à coopérer avec la communauté internationale pour traiter les causes profondes des déplacements massifs et qu'il a noué des partenariats avec diverses organisations internationales pour soutenir les réfugiés. Pour que les pays touchés par des conflits prolongés puissent se reconstruire, il est primordial de fournir une instruction aux enfants. Le Qatar est à l'origine de l'initiative « Instruire un enfant » (Educate a child), qui a pour objectif de faire baisser le nombre d'enfants n'ayant pas accès à l'éducation élémentaire ; depuis 2012, 260 000 enfants ont bénéficié de son aide. Fin 2015, le Qatar a conclu un nouveau partenariat avec le HCR visant à permettre la scolarisation de 450 000 enfants sur trois ans. Il contribue aussi à la reconstruction d'écoles en Palestine et en République arabe syrienne. Enfin, le Fonds du Qatar pour le développement a lancé fin septembre l'initiative QUEST, dont le budget dépasse les 100 millions de dollars et qui a pour objectif d'assurer pendant cinq ans l'éducation et la formation d'environ 400 000 réfugiés syriens, en Syrie, en Jordanie, au Liban, en Iraq et en Turquie.

7. **M. Magagi** (Observateur du Niger) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Niger est entouré de foyers de tension en Libye, au Mali et au Nigéria, et accueille sur son territoire plus de 460 000 déplacés forcés. Il lui est difficile de faire face aux multiples difficultés qui en résultent au niveau socioéconomique et politique, ainsi que sur le plan du développement, de la sécurité nationale et internationale et de la protection des droits de l'homme, alors même qu'il doit poursuivre sa lutte contre le groupe terroriste Boko Haram. Une commission tripartite comprenant des représentants du Gouvernement malien, du Gouvernement nigérien et du HCR travaille à faciliter le retour volontaire des réfugiés maliens. Le traitement des demandes des personnes déplacées du Nigéria se poursuit normalement. Quant aux réfugiés rwandais, quatre familles ont récemment obtenu la nationalité nigérienne et d'autres demandes sont à l'examen. Il importe que la communauté internationale affecte suffisamment de moyens non seulement à la prise en charge des réfugiés, mais aussi à la lutte contre les causes profondes des déplacements, notamment la pauvreté endémique, la discrimination et l'intolérance religieuse.

8. **M^{me} Jackson** (Bahamas) dit que les Bahamas adressent un message de soutien aux autres pays des Caraïbes touchés par l'ouragan Matthew. La Déclaration de New York reconnaît que la mobilité humaine a des causes multiples dont font partie les facteurs environnementaux. Les Bahamas, au carrefour des Caraïbes et de la Floride, sont un des principaux points de transit des migrants caribéens illégaux. Elles cherchent à trouver le

juste équilibre entre protection des frontières et de la sécurité nationale, d'une part, et respect des obligations internationales et des droits de l'homme d'autre part. Il faut développer un système légal de gestion des migrations sûr et humain pour éviter des pertes de vies humaines et tirer le meilleur parti de la mobilité de la main-d'œuvre. Les migrations régulières peuvent apporter des bénéfices économiques, culturels et politiques considérables tant aux pays de départ qu'aux pays d'accueil. Quant à la question des migrations irrégulières, elle doit être traitée de manière concertée, car aucun pays ne peut relever seul les défis posés. À cet égard, l'accord conclu entre l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation des Nations Unies et l'adoption de la Déclaration de New York sont des étapes encourageantes.

9. **M. Cabrera** (Équateur) remercie le HCR pour le soutien apporté à son pays après le séisme d'avril 2016. Avec 60 000 réfugiés enregistrés et plus de 200 000 demandeurs d'asile, l'Équateur, malgré ses ressources limitées, est le premier pays d'accueil de réfugiés en Amérique latine. Il n'y a aucun camp de réfugiés dans le pays : ces derniers sont directement intégrés dans la société et bénéficient des mêmes prestations sociales que les citoyens équatoriens. Selon le HCR, 79,21 % des enfants et des jeunes réfugiés ont ainsi accès à l'éducation, 77 % des réfugiés ayant eu besoin de soins médicaux au cours des six derniers mois ont été pris en charge par les services publics de santé et 51,5 % des réfugiés considèrent que leurs conditions de logement sont satisfaisantes. Par ailleurs, l'Équateur a ratifié l'Accord de 2014 sur l'octroi du statut de résident pour les nationaux des États membres du MERCOSUR et des États associés et a conclu des accords migratoires bilatéraux avec le Pérou, le Venezuela et la Colombie, ce qui constitue un exemple de coopération migratoire régionale. En 2010, à la suite du séisme qui a frappé Haïti, l'Équateur a décrété une amnistie migratoire de cinq ans pour les Haïtiens. Le pays met aussi en œuvre la Déclaration et le Plan d'action du Brésil. Enfin, sachant que 80 % des demandeurs d'asile sont colombiens, l'Équateur tient à saluer et à encourager les efforts de réconciliation nationale déployés par la Colombie.

10. **M. Bah** (Observateur de la Gambie) dit que la majorité des réfugiés vivant dans son pays sont intégrés dans la société gambienne, et que le Gouvernement gambien continue de fournir une protection et une aide humanitaire aux réfugiés et aux personnes relevant du HCR. Le Ministère de l'intérieur, par l'intermédiaire de la Commission pour les réfugiés, a mené à bien des négociations avec le Département de l'immigration aux fins de la délivrance d'un nouveau permis de séjour de longue durée aux réfugiés qui ont choisi de s'intégrer ; à terme, ils devraient ainsi pouvoir obtenir la nationalité gambienne. La Gambie a ratifié les deux conventions des Nations Unies sur l'apatridie et, dans le but de mettre un terme à ce phénomène, l'équipe de pays basée en Gambie a élaboré un plan d'action national approuvé par le Gouvernement. La Commission pour les réfugiés, en collaboration avec l'équipe de pays chargée de l'apatridie, les parties prenantes intéressées et le HCR, prévoit de mener une enquête sur les enfants nés en Gambie et dépourvus de certificat de naissance, afin d'identifier les personnes apatrides ou celles qui risquent de le devenir. M. Bah remercie l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Banjul de son soutien en faveur des réfugiés car c'est grâce au Fonds Julia Traft pour les réfugiés que six centres de jour pour enfants ont été créés dans six communautés d'accueil de réfugiés. Ces centres dispensent aux enfants des soins et un enseignement pendant que leurs parents travaillent dans des exploitations agricoles.

11. **M. Boutin** (Observateur d'Haïti) dit que son pays se trouve actuellement sur la trajectoire de l'ouragan Matthew, qui a déjà fait de nombreuses victimes et provoqué le déplacement de plus de 15 000 personnes. Entre janvier et août 2016, plus de 100 000 personnes ont été refoulées de la République dominicaine, ce qui met à rude épreuve les structures d'accueil mises en place par son pays. En 2015, l'État a rédigé un cadre d'orientation de la politique migratoire pour la période 2015-2030, qui plaide en faveur de la création de conditions favorables à la sédentarité de la population.

12. **M. Mukashev** (Observateur du Kirghizistan) dit que, depuis qu'il adhéré à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967, son pays a adopté une législation appropriée et mis en place les procédures et les mécanismes permettant de définir le statut de réfugié. Depuis 1993, le Kirghizistan a offert une protection internationale à 20 000 réfugiés et l'octroi de la nationalité kirghize fait partie des mesures à long terme mises en œuvre à cet égard. Le Kirghizistan sait d'expérience ce que les mots humanité et compassion signifient après les événements tragiques survenus en juin 2010 à l'échelle nationale et régionale, qui se sont soldés par des pertes en vies humaines et de nombreux déplacements. Son pays désapprouve les États qui, en violation flagrante de l'article premier de la Convention relative au statut des réfugiés, continuent d'octroyer le statut de réfugié politique à Kadyrjan Batyrov et Maksim Bakiev, qui ont été condamnés au Kirghizistan pour avoir commis des crimes graves et non politiques, et qui sont recherchés par les autorités kirghizes. Kadyrjan Batyrov a été condamné par la Cour suprême du Kirghizistan pour avoir organisé un conflit interethnique et le meurtre de plus de deux personnes pour des motifs ethniques en juin 2010 et il est également recherché par la Fédération de Russie et l'Ouzbékistan.

13. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat.

14. **M. Ehouzou** (Observateur de l'Union africaine) dit que l'Union africaine se joint à la déclaration du Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique et qu'au cours du Sommet humanitaire mondial de mai 2016, l'Union a présenté une position commune sur l'efficacité humanitaire. Elle organisera en 2017 une conférence africaine visant à adopter un plan décennal de mise en œuvre de la position africaine commune et tiendra, le 6 décembre 2016, une conférence des États parties à la Convention de Kampala, qui aura pour objectif d'examiner les défis restant à relever pour renforcer cet instrument régional. L'Union africaine souscrit à l'appel du Haut-Commissaire en vue d'augmenter les fonds alloués aux opérations en faveur des réfugiés en Afrique, qui ne représentent que 20 % des besoins budgétaires globaux.

15. **M. Hemou Dedou** (Observateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO) dit que la CEDEAO adhère pleinement à la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants et aux engagements pris lors du Sommet humanitaire mondial tenu à Istanbul en mai 2016. Pour faire face aux multiples défis humanitaires auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée, la CEDEAO a pris diverses initiatives consistant en l'élaboration de stratégies, de politiques et de programmes visant à mettre en œuvre le mandat humanitaire énoncé dans les instruments juridiques régionaux. Le HCR et la CEDEAO ont collaboré à la ratification de la Convention de Kampala, dont la mise en œuvre contribuera à résoudre certains problèmes liés aux attaques répétées du groupe terroriste Boko Haram, qui ont contraint plus de 2 millions de personnes à se déplacer dans leur pays et plusieurs centaines d'autres à devenir des réfugiés. Le projet de plan d'action élaboré lors de la Conférence ministérielle sur l'apatridie, tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en 2015, sera prochainement présenté aux organes statutaires de la CEDEAO. Le soutien technique et financier du HCR a permis de créer, en 2006, l'équipe d'intervention d'urgence de la CEDEAO, qui a été déployée au Mali en 2014 pour soutenir les opérations humanitaires de la Communauté et les activités du HCR dans cet État membre. La CEDEAO travaille au renforcement de ce mécanisme d'intervention en vue d'améliorer son efficacité en Afrique de l'Ouest.

16. **M^{me} Eren** (Observatrice de l'Organisation de coopération islamique, OCI) dit que, selon le dernier rapport du HCR intitulé « Tendances mondiales », les États membres de l'OCI doivent faire face à la présence de près de 37,7 millions de réfugiés et de personnes déplacées, soit les deux tiers du nombre total à l'échelle mondiale. Si l'on tient compte des 5,2 millions de réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'Office de secours et de travaux

des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), plus de 70 % des personnes déplacées dans le monde vivent dans les États membres de l'OCI. Ces derniers se sont montrés extrêmement accueillants envers les réfugiés puisque sept des 10 plus grands pays d'accueil font partie de l'OCI et supportent plus que leur part de la charge que représentent les réfugiés à l'échelle mondiale. L'OCI salue les efforts déployés dans le cadre de la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans élaborée par le HCR, ainsi que les voies de collaboration définies par le HCR et les trois membres de l'OCI que sont l'Afghanistan, le Pakistan et la République islamique d'Iran pour permettre le rapatriement volontaire de millions d'Afghans en toute sécurité et dans des conditions satisfaisantes. L'OCI soutient en outre l'Initiative mondiale du HCR pour les réfugiés somaliens. Enfin, l'Organisation salue la nouvelle campagne lancée par le Secrétaire général de l'ONU « Ensemble : Respect, sûreté et sécurité pour tous », qui vise à combattre les stéréotypes négatifs et la xénophobie dont sont victimes les réfugiés musulmans.

17. **M^{me} Bonzon** (Observatrice de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge accueille avec satisfaction la Déclaration de New York et se félicite de ce qu'elle réaffirme les obligations juridiques inhérentes à la protection des réfugiés, telles que le respect du principe du non-refoulement et du droit de demander et d'obtenir l'asile. La Fédération demande instamment aux États de prendre les mesures voulues pour faire en sorte que les migrants et les réfugiés puissent accomplir leur voyage dans la dignité et en toute sécurité et, dans ce cadre, ne subissent aucun accident ni aucune agression, ni ne soient séparés de leurs proches et soumis à la traite et à la violence. Une fois arrivés à destination, les migrants et les réfugiés doivent pouvoir se prévaloir des droits que le droit international et les législations nationales leur reconnaissent. La Fédération demande également aux responsables politiques et aux médias de combattre la montée du discours xénophobe et raciste dans la sphère publique. Elle met à disposition les données d'expérience et de réflexion des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux fins de l'élaboration d'un nouveau cadre mondial de gouvernance concernant les migrants et les réfugiés.

18. **M^{me} Pictet-Althann** (Observatrice de l'Ordre souverain de Malte) note avec satisfaction que la Déclaration de New York mentionne expressément les organismes confessionnels. L'Ordre souverain de Malte est en première ligne pour venir en aide aux réfugiés et aux déplacés dans les pays touchés par des conflits et les pays de destination des demandeurs d'asile, et dans ce cadre s'emploie notamment à fournir une assistance humanitaire aux réfugiés et aux déplacés dans le nord de la République arabe syrienne ainsi qu'en Iraq, en Turquie et au Liban. Depuis 2008, l'Ordre souverain de Malte est également présent avec des équipes de médecins, d'infirmières et de secouristes sur l'île de Lampedusa, ainsi que dans le canal de Sicile, à bord des navires des garde-côtes italiens. Il œuvre aussi en Allemagne, où il gère 140 structures d'accueil des réfugiés, ainsi qu'en Autriche, où il mène une action d'intégration des migrants et des réfugiés dans la population locale. En 2015, l'Ordre souverain de Malte a en outre apporté un appui psychosocial à 4 000 personnes déplacées à la suite du conflit en Ukraine.

19. **M^{me} Silva** (Observatrice du Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD) dit que le PNUD s'engage à mener dans le domaine des déplacements et migrations de populations plusieurs actions, y compris les suivantes : collaborer étroitement avec les États Membres et les autres organismes des Nations Unies pour faire en sorte que les questions liées aux déplacements et migrations de populations soient prises en considération dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les pays où le PNUD appuie la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; renforcer l'aide apportée aux gouvernements et aux équipes de pays des Nations Unies aux fins de la prise en compte des migrants, des déplacés et des réfugiés ainsi que des besoins des communautés d'accueil dans les plans nationaux de développement, les

stratégies et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ; et aider au moins 30 pays à analyser et à traiter les causes profondes et vecteurs de la migration et des déplacements forcés, tels que les conflits, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et la pauvreté.

20. **M. Bowers** (Observateur de Mercy Corps), s'exprimant au nom des organisations non gouvernementales (ONG), dit que les conflits constituant le principal vecteur des déplacements forcés, les ONG demandent aux parties prenantes de doubler, au cours des deux années à venir, le montant alloué aux efforts de consolidation de la paix et d'atténuation des conflits dans les budgets obtenus des donateurs bilatéraux et multilatéraux pour l'assistance humanitaire. Elles leur demandent également de modifier les modalités de financement de l'action en faveur des réfugiés, y compris en mettant en place des mécanismes financiers qui permettent d'intervenir sur le terrain dans les soixante-douze heures suivant le début d'une crise. Les ONG mettent en garde contre les dangers liés à l'érosion croissante du respect de la Convention relative au statut des réfugiés et demanderont au successeur du Secrétaire général Ban Ki-moon d'encourager les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention à le faire. Enfin, les ONG exhortent les États à mettre fin à la pratique de la rétention des enfants et à appliquer à l'ensemble de la famille des mesures de substitution à la rétention.

21. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) salue l'action menée par l'Union africaine, la CEDEAO, l'OCI, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Ordre souverain de Malte, le PNUD et les ONG.

22. **Le Président**, résumant le débat général, constate qu'un grand nombre d'États ont progressé dans la lutte contre l'apatridie et son élimination, notamment en adhérant aux deux conventions y relatives, en modifiant leur législation et en mettant en œuvre des initiatives régionales telles que la Déclaration d'Abidjan des ministres des États membres de la CEDEAO sur l'éradication de l'apatridie. Dans d'autres domaines, comme l'ont souligné les délégations, plusieurs mesures s'imposent, dont les suivantes : s'attaquer aux causes profondes des déplacements de populations ; redoubler d'efforts pour trouver des solutions durables ; veiller à ce que les rapatriements soient véritablement librement consentis ; continuer de fournir une protection aux personnes qui ne peuvent retourner dans leur pays ; et renforcer l'aide apportée aux communautés d'accueil.

Droits de réponse

23. **M. Akzhigitov** (Fédération de Russie), exerçant son droit de réponse, dit que le discours politisé de l'Ukraine vise à faire porter la responsabilité de la situation en Ukraine à des parties tierces. Des milliers d'Ukrainiens ont dû fuir leur foyer et les autorités ukrainiennes n'ont pas pris les mesures nécessaires pour leur permettre de rentrer chez eux. Entité russe, la Crimée se trouve aujourd'hui en bien meilleure situation que lorsqu'elle était une subdivision de l'Ukraine. La Fédération de Russie a mis en place des mécanismes de protection des droits de l'homme des Ukrainiens qui se sont réfugiés sur son territoire et verse régulièrement des contributions financières au HCR afin de financer des opérations en Ukraine. Elle appelle les autorités ukrainiennes à se concentrer sur le règlement de la grave crise humanitaire que l'Ukraine traverse, à respecter les accords humanitaires et les droits des déplacés internes, et à s'intéresser aux causes des déplacements massifs de populations. Le règlement de la situation des déplacés et réfugiés ukrainiens dépend d'une solution politique et d'un cessez le feu effectif dans le sud-est de l'Ukraine, conformément au Protocole de Minsk.

24. **M. Klymenko** (Ukraine), exerçant son droit de réponse, dit que la Fédération de Russie induit la communauté internationale en erreur et diffuse de fausses informations sur les événements qui se sont produits en Ukraine et dans la région. L'Ukraine réaffirme qu'elle a été agressée sur son territoire par la Fédération de Russie, comme en attestent les

images satellites et les informations fournies par des organisations telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation des Nations Unies. Cette agression est la cause principale de la crise humanitaire qui sévit dans le sud de l'Ukraine et est à l'origine des déplacements forcés de populations. La Fédération de Russie fournit des armes et des munitions à des mercenaires dans le sud-est de l'Ukraine et soutient des groupes terroristes illégaux armés qui déstabilisent plus encore la région. Il existe un lien direct entre l'agression de la Fédération de Russie et les 1,7 million d'Ukrainiens déplacés dans leur propre pays.

25. **M. Akzhigitov** (Fédération de Russie), exerçant son droit de réponse, dit que le caractère hautement politisé de la déclaration de l'Ukraine n'a strictement rien à voir avec l'ordre du jour de la présente séance.

Point 4 : Examen des rapports des travaux du Comité permanent :

a) Protection internationale

26. **Le Président** invite les participants à visionner un film mettant en scène l'Ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat pour les réfugiés, Cate Blanchett, et d'autres artistes. Des réfugiés y montrent l'objet qu'ils ont choisi d'emporter avec eux lorsqu'ils ont fui leur pays.

27. **M. Türk** (Haut-Commissaire adjoint en charge de la protection et des opérations) dit que le régime international de protection des réfugiés est plus nécessaire que jamais mais qu'il est confronté à des défis colossaux. L'on voit toujours et encore à quel point les politiques de dissuasion peuvent facilement se transformer en politiques de mauvais traitements, à quel point la détention des migrants est une mesure en réalité très coûteuse, et à quel point le fait de contraindre des personnes à une vie de dépendance est contre-productif. Il est aberrant de mettre en place des politiques d'interdiction d'entrée sur le territoire et de vouloir, dans le même temps, bénéficier de la mondialisation. C'est pour toutes ces raisons, que des cadres collectifs et multilatéraux ont été établis pour aider les pays qui accueillent près de 90 % des réfugiés. Pourtant, des lueurs d'espoir se font jour. L'initiative Nansen a été approuvée par 109 États en 2015 et l'Accord de Paris sur le climat contient un volet sur les déplacements de populations. Tout récemment, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants a ouvert la voie à l'élaboration d'un pacte mondial sur les réfugiés, dont l'objectif est de traiter la question des réfugiés de façon plus globale et plus équitable.

28. Les réfugiés et les migrants sont deux groupes distincts qui ont pourtant des points communs en termes d'expérience traumatique, de risques de traite des êtres humains et d'exposition à la xénophobie. Le HCR partagera les leçons qu'il a tirées de son expérience tout au long du processus devant conduire à l'adoption en 2018 d'un pacte mondial sur les réfugiés. La solidarité internationale est une notion qui devra être au cœur du pacte mondial car c'est une part essentielle du contrat conclu entre et par les nations. Parallèlement, l'on a pu voir, ici ou là, une opposition viscérale à l'arrivée de nouveaux réfugiés et migrants, adossée à des préoccupations liées à des questions de sécurité et à un manque de moyens pour assurer leur intégration qui ont exacerbé plus encore les expressions de racisme et de xénophobie. Or, nous savons que le repli sur des politiques identitaires est contre-productif et peut même s'avérer dangereux. Dans le même temps, toutefois, des dirigeants de plusieurs pays ont donné de la voix pour rappeler que les réfugiés étaient les premières victimes de la violence et des groupes extrémistes et qu'ils ne devraient donc pas faire l'objet de suspicions de la part de l'opinion publique. D'autres ont en revanche prôné l'adoption de lignes politiques plus dures en matière d'asile et d'immigration. Pour remédier à cette situation, le HCR a publié en décembre 2015 une note d'orientation sur la façon de répondre aux questions de sécurité sans porter atteinte à la protection des réfugiés.

Il est en effet essentiel de promouvoir une approche intégrée qui tienne compte à la fois des problèmes de sécurité et respecte les normes internationales relatives à la protection des réfugiés. Dans ce climat sécuritaire, le placement en détention des demandeurs d'asile ou des migrants en situation irrégulière est souvent la seule réponse des autorités ; or, cela ne peut pas et ne doit pas être une option.

29. Sur un tout autre plan, la violence sexuelle et sexiste demeure l'une des principales causes d'insécurité des réfugiés et des déplacés partout dans le monde. Les violences sexuelles liées aux conflits sont une forme de persécution qui devrait inciter les États à accorder aux personnes concernées le statut de réfugié. Selon le HCR, le nombre de cas de ce type est passé de 18 245 en 2014 à 26 632 en 2015. La campagne mondiale menée depuis 2011 par le HCR pour mettre fin à l'apatridie commence à porter ses fruits. Plus de 49 000 apatrides ont acquis une nationalité en 2015 et neuf États au moins depuis lors ont modifié leurs lois et leurs politiques pour prévenir ou combattre l'apatridie. Pour que les réfugiés et les migrants dépendent moins, à long terme, des mesures d'assistance, il faut qu'ils aient accès à l'emploi, à l'éducation et au regroupement familial dans le pays d'accueil. Les enfants réfugiés, qui constituent plus de la moitié des réfugiés dans le monde, doivent avoir accès à l'enseignement. Le HCR continuera de travailler avec les États et ses partenaires pour pallier les problèmes que les réfugiés entrés illégalement dans un pays rencontrent pour jouir du droit au regroupement familial. Les opérations de réinstallation et la mise en place de couloirs humanitaires occupent une place centrale dans les efforts déployés par le HCR pour trouver des solutions et inciter les États à assumer leur part de responsabilité à l'égard des réfugiés. Au cours des dix années écoulées, le HCR a réinstallé plus d'un million de personnes dans 30 pays et il prévoit d'en réinstaller 170 000 en 2017.

30. **M. Plangprayoon** (Thaïlande), s'exprimant au nom des Amis de la Campagne mondiale du HCR visant à mettre fin à l'apatridie (Campagne « #IBelong »), groupe d'États Membres de l'ONU qui se réunit régulièrement depuis octobre 2015 pour soutenir les objectifs de la Campagne, salue les résolutions adoptées récemment par le Conseil des droits de l'homme sur le droit à la nationalité et les efforts déployés par le HCR pour que cette question reçoive davantage d'attention au sein du Conseil. Le HCR devrait continuer à accorder la priorité à cet aspect de son mandat dans toutes ses opérations car la crise mondiale provoquée par les déplacements massifs de populations accroît les risques d'apatridie. Le HCR devrait également continuer de fournir un appui technique aux États pour les aider à mettre en œuvre le Plan d'action mondial visant à mettre fin à l'apatridie 2014-2024. Les Amis de la Campagne mondiale demandent à tous les États de prendre des mesures résolues pour combattre l'apatridie et protéger les apatrides. Ils demandent en outre au HCR d'organiser une conférence mondiale à mi-parcours du Plan d'action mondial afin d'évaluer les progrès accomplis et d'inciter les États à mettre pleinement en œuvre le Plan mondial d'action.

31. **M^{me} Van Etten** (Pays-Bas) dit que son pays appuie énergiquement les mesures propres à renforcer l'autonomie et les perspectives d'avenir des réfugiés. Il importe de garantir l'accès des jeunes réfugiés à l'enseignement secondaire et aux programmes de formation, en veillant à ce que la formation soit adaptée aux besoins du marché. Les Pays-Bas considèrent que le secteur privé peut jouer un rôle majeur pour améliorer les moyens de subsistance des réfugiés sur le long terme.

32. **M^{me} Lindblad** (Suède) dit que son pays est convaincu que la réinstallation des réfugiés est un moyen essentiel de protéger des personnes désespérées et vulnérables qui sont en quête de sécurité et de solutions à long terme. C'est pourquoi le nombre de places annuelles prévues au titre du renforcement du programme de réinstallation augmentera dès 2017 (3 400 places) et sera porté à 5 000 avant fin 2018. La Suède appuie sans réserve l'action du HCR pour prévenir et combattre les violences sexuelles et sexistes auxquelles

sont particulièrement exposées les femmes et les filles déplacées. Elle souhaite que la priorité continue d'être accordée à la protection des enfants.

La séance est levée à 18 h 10.